



Bernardswiller

LISTE DES DELIBERATIONS ET VOTES

Séance du 10 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf Madame Virginie TACHET, Madame Florence DURIEUX, Madame Laurence RUFY et Monsieur Gilbert SCHNEIDER, excusés.

1. Subvention pour classe de découverte

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de soutenir le projet précité,
- d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire de BERNARDSWILLER, une subvention d'un montant de €. 3040,00 correspondant à €. 8,00 par jour et par élève.
- de charger le maire du paiement de cette subvention qui sera imputée sur les crédits à prévoir au Budget Primitif 2022.

2. Création et aménagement d'un espace de stockage destiné aux associations

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver la création et l'aménagement de différents espaces de stockage pour les associations du village au sein du nouvel atelier communal,
- d'arrêter les modalités de financement,
- de charger le maire de solliciter l'aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace.

3. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de prendre acte des modifications apportées aux articles 20 et 21 du règlement intérieur selon les modalités précitées,
- de prendre acte qu'à compter du 1er octobre 2022, la publication des actes à caractère réglementaire et des décisions à caractère ni réglementaire ni individuel sera effectuée sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Bernardswiller et selon les modalités définies ci avant,
- d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Bernardswiller ainsi modifié pour la durée du mandat 2020-2026.

4. Création de poste

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de contractuel.

5. Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature d'un permis de construire pour lequel le maire est concerné

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de donner délégation de signature spécifique à M. Christian SOSSLER, adjoint au maire, pour toutes pièces et arrêtés relatifs au permis de construire N°PC 067031 21 R0001M02 déposé le 1^{er} septembre 2022 par Florent MOTZ et Marion GLISE en vue de la construction d'une maison individuelle.



Norbert MOTZ
Maire